

ARRÊTÉ N° 2023/063

ARRÊTÉ DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de Virelade,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le décret N°58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière modifié et complété par les décrets N°69-150 du 15 février 1969 et 72-41 du 30 juin 1972,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété,

VU la déclaration en date du 02 septembre 2023 de l'**Association « Les Loges Virelartdaise »** dont son siège social est situé 4 rue de la mairie 33720 VIRELADE, signalant qu'elle va organiser le festival Scène d'été 2023 et le forum des associations **Place de la Halle – 33720 VIRELADE**.

CONSIDÉRANT qu'il convient, pendant la durée de cet évènement de régler la circulation publique **à partir du samedi 16 septembre 2023 au 17 septembre 2023, et ce pour une durée de 2 jours.**

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'association « Les Loges Virelartdaise » située 4 rue de la Mairie – 33720 VIRELADE est autorisée à mettre en œuvre sous sa responsabilité, toutes mesures de circulation appropriées dans le cadre de l'évènement ponctuel qu'elle sera amenée à entreprendre **sur le domaine public** en vue d'assurer la sécurité des usagers **aux adresses suivantes :**

- **Du 02 au 1B rue de la Mairie**
- **Du 02 et 04 rue Le Bourg Sud**
- **Place de la halle**
- **Rue du Bourg**
- **Du 22 au 13 avenue Joseph de Carayon Lafour**

à partir du samedi 16 septembre 2023 10h00 jusqu'au dimanche 17 septembre 2023 01h00.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits. Les organisateurs assureront la sécurité et régleront la circulation.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. Le Chef de Brigade de Gendarmerie de PODENSAC.
 - L'Association Les Loges Virelartdaise.
- Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Virelade, le 11 septembre 2023

Le Maire,
Laetitia FAUBET

